

Principales infractions à surveiller

Piéton

-Piéton traversant un chemin public ailleurs qu'à **l'intersection** ou un **passage pour piétons** situé à proximité 48\$

-Piéton ne s'étant pas conformé aux **feux de piétons** installés à une intersection 48\$

Automobiliste

-Faisant face à un feu rouge, en n'immobilisant pas votre V.R. avant la ligne d'arrêt. 169\$ 3 points

-Étant le conducteur d'un véhicule routier faisant face à un feu rouge, en ne l'immobilisant pas avant le passage pour piétons. 169\$ 3 points

-Faisant face à un feu jaune, en n'immobilisant pas votre V.R. avant le passage pour piétons. 169\$

-N'ayant pas immobilisé son véhicule pour permettre de traverser à un piéton engagé dans un passage pour piétons. 169\$

-Effectuer un virage à une **intersection**, en ne cédant pas le passage aux piétons et aux cyclistes. 169\$ 2 points

-Ne pas obéir aux ordres d'un brigadier scolaire 312\$ 4 points

-Immobiliser son véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt. 87\$

-Immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné (stationnement en double). 87\$

-Immobiliser son véhicule à plus de 15cm de la bordure du trottoir. 62\$

Croisant ou dépassant autobus scolaire dont les feux intermittents ne sont pas éteints 312\$ 9 points



-Circuler à une vitesse supérieure à la limite de 30 km/h indiquée sur la signalisation installé.

Circuler à 40 dans zone de 30 68\$

Circuler à 50 dans zone de 30 102\$ 1pt

Circuler à 60 dans zone de 30 194\$ 2pts

Circuler à 70 dans zone de 30 534\$ 6pts

Circuler à 80 dans zone de 30 806\$ 10pts

*les infractions et amendes sont à titre indicatif et selon la législation en vigueur en 2016

LA RENTRÉE EN TOUTE SÉCURITÉ

PDQ 48

6680 Sherbrooke

Montréal (QC) H1N 1C9

(près de la station de métro Langelier)

Téléphone :

(514)280-0148



Chers parents,

En cette période de la rentrée scolaire, le SPVM vous invite à redoubler de vigilance et de prudence en respectant la signalisation et la limite de vitesse dans les zones scolaires.

Cette brochure contient des conseils pratiques de prévention et un aperçu des infractions souvent constatées par les policiers tout au long de l'année scolaire, car, malheureusement, plusieurs automobilistes ne respectent toujours pas les directives.

En plus de veiller à l'application du Code de la sécurité routière, les policiers du poste de quartier 48 concentreront leurs efforts pour assurer la sécurité des écoliers et prévenir des incidents de toutes sortes.

Sachez que la sécurité de vos enfants nous tient à cœur!

Conseils aux parents

Soyez vigilants, les enfants ne sont pas toujours visibles et prévisibles.

Lorsque vous reconduisez votre enfant à l'école avec votre véhicule, faites-le descendre en bordure du trottoir.

Évitez de stationner votre véhicule de façon à gêner la circulation aux abords de l'école (stationnement en double).

Respectez la signalisation prévue pour la zone réservée aux autobus scolaires et évitez de vous immobiliser aux endroits où la signalisation l'interdit.

Évitez de faire demi-tour (virage en « U ») sur les rues entourant l'école.

Prévoyez votre trajet afin d'arriver du bon côté de la rue pour le débarquement de votre enfant et continuez votre route lorsque vous quittez.

Lorsqu'un conducteur d'autobus scolaire actionne ses feux clignotants, évitez de faire demi-tour ou marche arrière et attendez la fin de l'affichage du panneau d'arrêt et des feux intermittents.

Ces conseils vous permettront de maximiser la sécurité de vos enfants.

Des brigadiers scolaires se trouvent à certaines intersections stratégiques afin de s'assurer que vos enfants puissent traverser la rue de façon sécuritaire et de les protéger face à certains dangers :

- où la limite de vitesse est plus élevée;
- où la configuration des lieux en fait un endroit à risque.

C'est pourquoi nous vous demandons d'être attentifs et courtois.

N'oubliez pas qu'un arrêt de quelques secondes peut sauver de jeunes vies!

